



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Date de mise à jour : 23/08/2022

<b>INTITULE DU POSTE : Conseiller(ère) technique académique en charge du premier degré</b>	<b>CATEGORIE :</b> Poste ouvert aux contractuel(le)s : OUI
<b>INTITULE DU RECRUTEUR :</b> rectorat de l'académie de Versailles	<b>ORGANISME DE RATTACHEMENT :</b> ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
<b>DOMAINE FONCTIONNEL :</b> Enseignement et formation	<b>EMPLOI TYPE* :</b> * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
<b>DATE DE DISPONIBILITE :</b> 01/09/2022	<b>LOCALISATION GEOGRAPHIQUE :</b> Yvelines
<b>DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR :</b>  L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95).  Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

## ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

**DESCRIPTIF DU POSTE :** Outre les objectifs pédagogiques affichés et détaillés ci-après, l'exercice de la mission de conseiller technique 1<sup>er</sup> degré revêt une dimension organisationnelle et administrative qui se traduira par un travail de convergence et d'harmonisation des calendriers et procédures, et de mutualisation des pratiques vertueuses initiées en département. Pour l'aider à exercer ces missions, le conseiller technique pourra compter sur l'expertise des membres du secrétariat général, et sur l'appui de certains services académiques : DAPEP, DPE, EAFC, DANE. Le comité académique de pilotage du 1er degré dont le conseiller technique a la charge de l'animation, permet d'asseoir et renforcer la cohérence des actions.

### Pilotage pédagogique académique du 1er degré :

En s'appuyant sur les résultats des évaluations nationales et des évaluations d'école, le conseiller technique construira avec les équipes départementales des indicateurs et des modalités de suivi partagés qui permettront à Mme la Rectrice d'évaluer la mise en œuvre dans l'académie des priorités stratégiques et plus particulièrement :

- la maîtrise des savoirs fondamentaux qui débute dès l'école maternelle ;
- les plans de formation nationaux (français, mathématiques, LVDR, sciences),
- le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 ;
- il suit et anime la mise en œuvre des priorités de rentrée (30'APQ, plan pour la maternelle, animation

des inspecteurs et des directeurs) ;

- il suit et coordonne la mise en œuvre de l'évaluation des écoles ;
- il suit et contribue aux dossiers relevant de l'innovation pédagogique (compétences sociales et comportementales, « un violon dans mon école », « 1,2, 3 CP ») ;
- il contribue en lien avec la DANE à la mise en œuvre du numérique éducatif dans ses dimensions pédagogiques et RH ;

#### Formation des personnels :

Le conseiller technique veille à l'adéquation des plans de formation départementaux avec les priorités nationales et les besoins des personnels :

- en lien avec l'EAFC les IA-DASEN ainsi que leurs adjoints, il contribue à la définition et l'élaboration de parcours académiques de formation ;
- Il est membre des instances de l'Inspé par délégation de Mme la Rectrice ;
- Il participe à la révision des maquettes formation pour le premier degré, en lien avec l'Inspé, les IA-DASEN et leurs adjoints en charge du 1er degré ;
- Il contribue au suivi de la mise en œuvre des objets d'intérêt général inspé/rectorat.

### **SPECIFICITES DU POSTE :**

**Conditions particulières d'exercice (NBI, groupe IFSE ...) :**

**Encadrement :** OUI/NON

**Nombre d'agents encadrés par catégorie :** ... A - ... B - ...C

**Conduite de projet :** OUI

**Poste logé :** NON

**Type de logement :**

**Contraintes :**

**Autre :** Le poste est ouvert en priorité aux titulaires des corps d'inspection

### **COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES**

#### **Savoirs :**

- Connaissance experte du premier degré, valorisée par des actions remarquables et innovantes ;
- Très bonne connaissance de la gouvernance académique ;
- Bonne connaissance de l'école maternelle et élémentaire et de leurs enjeux ;
- Connaissance et expérience des missions des différents acteurs du 1er degré (cadres, formateurs, professeurs) ;
- Maîtrise des outils numériques.

#### **Savoir-faire :**

- Expérience du pilotage du premier degré, d'élaboration d'un plan de formation, de conception de formations, de coordination d'une équipe et du pilotage partagé ;
- Capacité à se situer dans la chaîne hiérarchique ;
- Capacité à travailler en équipe, en partenariat ;
- Capacité à rendre compte et rédiger des notes stratégiques.

#### **Savoir-être :**

- Disponibilité ;
- Organisation, initiative, autonomie, réactivité ;
- Compétences relationnelles, écoute.

**PERSONNE A CONTACTER PROCÉDURE POUR CANDIDATER :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, doivent parvenir par la voie hiérarchique dans un délai de 15 jours à compter de la présente publication, selon les indications suivantes :

- l'original doit être expédié à :

Madame la Rectrice de l'académie de Versailles aux adresses suivantes : [ce.recteur@acversailles.fr](mailto:ce.recteur@acversailles.fr) ;  
[ce.sg@ac-versailles.fr](mailto:ce.sg@ac-versailles.fr)

- Copie à : [ienpremierseconddegre@education.gouv.fr](mailto:ienpremierseconddegre@education.gouv.fr)